

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2018.

Le seize novembre deux mil dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

Etaient présents : MM. PAUDIERE Claude, ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, DESOEUVRES François, GRATIOT Nicolas, GARDON Julien, NIOBE Yanice. / Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra, FRANC Juliette.

Excusés : M. PELAN Jean-François, pouvoir donné à M. BRISVILLE Rémy, M. POUPART Daniel, pouvoir donné à M. DESOEUVRES François, M. CHEVRIER Patrick, pouvoir donné à M. PAUDIERE Claude, Mme CHABROL Florence.

Secrétaire de séance : Mme FRANC Juliette

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente minute. Le nombre de présents étant de 10, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

M. le Maire soumet à l'approbation des membres, le procès-verbal du 5 octobre 2018. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est adopté à 13 voix POUR.

TRAVAUX HYDRAULIQUES DU VIGNOBLE - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC / APPROBATION DU CHOIX DE LA CAO / CHOIX DE L'ENTREPRISE à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux hydrauliques du vignoble a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions du Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique.

Cette consultation a été lancée le 15 juin 2018 pour une remise des offres fixée au 19 juillet 2018 à 12 heures.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 20 juillet 2018 à 9h30 pour l'ouverture des plis et le 30 juillet 2018 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la société RVM comme prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- **APPROUVE** les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.
- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget primitif 2019.

Tranche ferme :	891 150.98 € HT (secteur n°1	→ Amont rue de Montoizelle)
Tranche optionnelle n°1 :	131 884.83 € HT (secteur n°2	→ au-dessus du lavoir, rue du Pont)
Tranche optionnelle n°2 :	331 568.09 € HT (secteur n°3	→ Chemin des Souarts, rue du Pont)
Tranche optionnelle n°3 :	530 309.49 € HT (secteur n°4	→ Les Chaillots, amont Cimetière)
Tranche optionnelle n°4 :	75 591.00 € HT (secteur n°5	→ chemin vert, ouest, aval du village)
Tranche optionnelle n°5 :	640 126.90 € HT (secteur n°6	→ amont rue des Perpeigneux)

Tranche optionnelle n°6 : 187 154.50 € HT (coté Romery → plus-value canalisation/dépierreur)
Tranche optionnelle n°7 : 133 897.00 € HT (rue Montoizelle → plus-value dévoiement réseau)

Total : **2 921 682.79 € HT**

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 / RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur (s) afin de réaliser les opérations du recensement 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** la création d'emploi(s) de non titulaire (s) en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

Deux emploi(s) **d'agent(s) recenseur (s)**, non titulaire (s), à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés par répartition équitable de la dotation allouée par l'état au titre de la DOTATION FORFAITAIRE DE RECENSEMENT.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- **M. PAUDIERE** fait part de remerciements de la part de l'Harmonie et Trompes de BEZU LE GUERY, pour l'accueil fait lors de leur prestation musicale du 7 octobre 2018 et d'un habitant de SAULCHERY accueilli au repas des Anciens du 20 octobre.
- **Mme COSTES GAILLARD :**
 - **Informe** du programme et de la date retenue du 6 décembre pour la séance cinéma offerte chaque année aux enfants scolarisés à l'école communale
 - **Informe** de la soirée TELETHON organisée par la Bibliothèque de SAULCHERY et invite à la participation de tous.
- **Mme COUSIN :**
 - **Informe** de la date butoir du 20 décembre prochain pour la réception des articles à mettre en page pour le bulletin municipal de janvier 2019.
 - **Remet** à chacun le flyer qui sera distribué dans les boîtes à lettres des habitants de SAULCHERY, invitant à un après-midi « découverte, rencontres, échanges et empathie » des uns et des autres ... Parce que faire vivre un village, c'est d'abord se connaître et s'accompagner...
- **M. ROUX** informe du commencement des travaux de reprise de concessions 2^{ème} quinzaine de novembre 2018. Ils se poursuivront au cours du 1^{er} trimestre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

**Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,
pour être affiché le 23/11/2018.**



Le Maire,

PAUDIERE Claude.